

GAZETTE DES TRIBUNAUX,

SUPPLÉMENT DU NUMÉRO DU SAMEDI 1^{er} SEPTEMBRE 1838.

JUSTICE CRIMINELLE.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 21^e DIVISION MILITAIRE,

SEANT A PERPIGNAN.

(Par voie extraordinaire.)

Présidence de M. le maréchal-de-camp Thilorier. — Audience du 27 août 1838.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL DE BROSSARD. — CONCUSSION. — IMMIXTION DANS DES FONCTIONS INCOMPATIBLES AVEC SA DIGNITÉ. — TENTATIVE DE CORRUPTION D'EMPLOYES. — COMLOT.

Après plusieurs remises qui, de jour en jour, ont fait différer pendant une semaine l'ouverture des débats de l'affaire du général de Brossard devant le Conseil de guerre de la 21^e division militaire, ces débats ont été ouverts aujourd'hui à dix heures et demie. Le lieu choisi pour la tenue des audiences du Conseil est une ancienne chapelle située au milieu de la citadelle même, où, depuis neuf mois, M. le général de Brossard est renfermé avec sa famille, en attendant son jugement. Cette citadelle domine et défend la ville, on n'y arrive qu'en traversant une double enceinte qui la rend susceptible de résister à deux attaques. Au centre de la forteresse et au sommet de la colline qu'elle couvre, est un donjon qui a été longtemps l'habitation des comtes de Roussillon et de Majorque. C'est un ouvrage carré, composé de huit grosses tours carrées, unies ensemble par de hautes murailles. La chapelle où le Conseil de guerre va tenir ses audiences, a deux étages. La crypte ou rez-de-chaussée sert actuellement de magasin; l'étage supérieur est fort vaste et voûté en ogive. Depuis longues années cet édifice a cessé d'être consacré au culte. Toute la surface des murs a été couverte d'une couche de badigeon blanc qui, à certaines places, laisse apercevoir les peintures de style mauresque qui les décoraient autrefois.

A la place où s'élevait l'autel a été disposé le bureau destiné aux sept membres composant le Conseil. A leur droite siège M. Robert, major au 17^e régiment d'infanterie de ligne, remplissant les fonctions de rapporteur. Près de lui et plus bas est le bureau du greffier et le siège de M. Pharaon, interprète du ministère de la guerre, envoyé à Perpignan pour traduire les dépositions des témoins arabes.

En face et à gauche du Conseil, et sur le même plan, est le bureau de M. le capitaine-commissaire du Roi, chargé de requérir la peine en cas de condamnation. Plus bas, et sur la même ligne, en face le bureau du greffier, est un fauteuil destiné à l'accusé; puis ensuite deux bureaux où viennent s'asseoir M^{rs} Boinvilliers, avocat du barreau de Paris, Parès et La Fabrique, avocats près le Tribunal de Perpignan, conseils de l'accusé. A droite et à gauche, et dans deux niches qui jadis ont reçu, sans doute, les statues de quelques saints en vénération dans le pays, on a placé les bureaux destinés aux sténographes.

Toute cette partie de l'audience est séparée de la salle par une grille de fer qui servait jadis à fermer le chœur. Le reste de la chapelle a été divisé à l'aide de compartiments en menuiserie en diverses sections; la première séparée elle-même en deux parties, est réservée à droite aux parents et amis de l'accusé, et à gauche aux témoins. Des fauteuils ont été placés sur le premier plan, ils sont destinés aux lieutenants généraux et maréchaux-de-camp appelés comme témoins dans l'affaire.

Dans le second compartiment, des sièges ont été préparés pour les dames de la haute société, les personnes munies de billets d'entrée. La partie la plus reculée a été laissée ouverte au public; la foule l'envahit à l'ouverture des portes. Dans la partie réservée aux billets on remarque des dames élégamment parées, les officiers supérieurs et les employés militaires de la division. Le jeune fils de Mustapha-Ben-Ismaïl y est amené par le kodja-adi, le secrétaire de son père.

À l'ouverture de l'audience, l'accusé est absent et les témoins sont renfermés dans leurs chambres. M. Rolland, greffier du Conseil, donne lecture des pièces de la procédure dont nous avons publié l'analyse.

Après la lecture de ces pièces, l'accusé est introduit. Il est en grand costume d'officier-général. M. le président lui rappelle quels sont les différents chefs d'accusation dirigés contre lui, et lui demande s'il a des explications à donner.

M. le général de Brossard : Je sais qu'on a essayé de faire peser sur moi diverses accusations; je ne puis entrer dans des éclaircissements généraux sur cette masse de faits; je répondrai successivement à chacun d'eux. Quant à leur ensemble, je me borne à dire qu'ils sont faux, calomnieux à mon égard, et que je me fais fort d'en démontrer la fausseté devant le Conseil.

M. le président : Quelle espèce de relations avez-vous eues avec Ben-Durand? — R. J'en ai eu de spéciales à la nature des fonctions qu'il remplissait.

D. Avez-vous souvent eu occasion de le voir pendant votre commandement? — R. Je l'ai vu toutes les fois que le besoin du service l'exigeait ou qu'il se présentait pour venir prendre des ordres.

D. Avez-vous eu des relations avec M. Puig-Mundo? — R. J'ai été longtemps sans avoir même connaissance de son existence, et depuis que j'ai été mis en rapport avec lui, je n'ai eu d'autres relations que celles qu'on pouvait avoir avec un habitant d'Oran, avec tout autre particulier.

D. Vous lui avez cependant emprunté de l'argent? — R. Ce n'est que dans le dernier temps de mon séjour en Afrique qu'il m'en a prêté.

D. En empruntant de l'argent à un fournisseur, vous vous exposez à des soupçons fâcheux. — R. J'ai pu commettre une inconvénience, et ce qui le prouve ce sont les soupçons qu'on s'est plu à faire porter sur moi; mais je répète que le prêt n'a été fait que peu de temps avant mon départ; il a fallu de longues négociations pour y arriver.

D. Avez-vous eu des rapports privés, des rapports d'argent avec Ben-Durand? — R. Aucun, si ce n'est que Durand m'a remis des traites pour de l'argent comptant que j'ai versé entre ses mains.

D. Ainsi vous n'avez reçu de lui aucune somme d'argent à aucun titre?

L'accusé soutient ici qu'il n'a été pour rien dans les divers mar-

chés de viande qui ont été exécutés ou conçus seulement en projet de la part de divers fournisseurs. « La situation dans laquelle j'avais trouvé Oran, ajoute-t-il, était des plus difficiles, et je dus prendre les mesures nécessaires pour assurer le service. Le 17 mars, il n'y avait que 27,000 rations pour 17,000 hommes au magasin; j'ai dû tout faire pour que les troupes ne manquassent pas de vivres; mais je suis resté totalement étranger à la discussion des marchés. »

D. Ainsi, ce n'est pas vous qui avez présenté M. Puig-y-Mundo à M. Sicard pour ces marchés? — R. Je ne le connaissais pas alors; je ne l'avais jamais vu.

D. Pourquoi donc, dans votre correspondance, avez-vous défendu ces marchés, qu'on s'accordait à regarder comme onéreux? — R. Parce qu'il est de mon devoir de soutenir les administrateurs sous mon commandement, quand ils ont fait leur devoir. Les circonstances avaient rendus ces marchés indispensables. J'ai agi en conséquence des ordres supérieurs que j'avais reçus d'Alger de M. le général Bugeaud lui-même, et qui étaient imposés par la nécessité. C'est sur sa demande que j'ai défendu M. Sicard.

D. A l'époque de ces marchés, vous avez écrit au ministre de la guerre pour lui soumettre des projets pour l'approvisionnement de la province d'Oran. Votre système était qu'il fallait passer des marchés pour un long terme et de longs approvisionnements. — R. J'ai exprimé au ministre mon opinion sur les causes de la situation mauvaise où l'on était.

D. On articule contre vous que vous vous seriez associé à Ben-Durand pour ces marchés, et que vous auriez même touché une somme de 70 mille francs. — R. Le fait est entièrement faux.

D. Vous auriez également sollicité de Puig-y-Mundo, un cadeau pour votre fille? — R. Je n'ai jamais rien sollicité ni de M. Puig, ni de personne. Les marchés sont de la fin mars, et c'est à la fin d'août que M. Puig m'a prêté de l'argent.

D. N'avez-vous pas chargé M. Allegro de recommander M. Puig à l'émir Abd-el-Kader? — R. Jamais.

D. Avez-vous donné ou offert de l'argent à Allegro? — R. Jamais. On avait senti l'inconvénient de n'avoir de relation qu'avec Ben-Durand. M. le général Bugeaud lui-même avait compris tout ce que ce monopole exercé par ce fournisseur avait de désavantageux. Il était entré dans ses projets de modifier cet état de choses. Il était donc important d'établir d'autres relations. Je conçus la pensée de faire accrédié M. Puig. M. Allegro devait faire parvenir ces propositions à Abd-el-Kader. M. le général Bugeaud pensa que le meilleur moyen était de le recommander lui-même. J'ai eu dans ces circonstances des relations avec M. Allegro pour faire recommander M. Puig à Abd-el-Kader, bien que cela fût contre mon opinion. Je pensai en effet qu'une pareille recommandation tiendrait l'émir en soupçon.

D. Savez-vous si un cadeau de 400 piastres a été fait à M. Allegro par M. Puig? — R. Je ne puis dire que j'en aie eu connaissance; mais j'en suis convaincu.

D. N'avez-vous pas vous-même remis à cette occasion 500 fr. à M. Allegro? — R. M. Allegro s'était plaint en ma présence de ce que, dans plusieurs missions dont il avait été chargé par le général Bugeaud, il avait été obligé de prendre sur sa bourse pour couvrir ses dépenses. Je pris sur moi de lui compter 500 francs sur les fonds secrets qui étaient à ma disposition.

D. Vous ne savez rien de positif quant aux 400 piastres que Puig avait remises à M. Allegro. — R. Je réponds que cette remise me paraît très probable, mais que je n'en ai aucune connaissance positive. Remarquez que je ne dis que les choses que je sais. Je crois, je crois même avec certitude que M. Allegro a eu des conventions particulières avec M. Puig-y-Mundo.

D. N'avez-vous pas eu la pensée que les salines d'Arzew étaient sujettes à contestation entre la France et l'émir? — R. J'ai pensé, par le contexte même du traité arabe, qu'elles devaient être en litige.

D. Avez-vous fait connaître vos soupçons sur ce point à l'émir? — R. Je n'en ai jamais parlé qu'à M. le général Bugeaud.

D. Avez-vous chargé quelqu'un de dire à l'émir qu'il pouvait contester ces salines? — R. Jamais de la vie je n'ai eu même cette pensée.

L'accusé entre ici dans de longs détails sur l'acte de possession de ces salines fait par le général Bugeaud, sur leur concession au sieur Araza, sur la rétrocession qu'en fit celui-ci à Puig, sur l'évaluation approximative de leurs produits. Il soutient, au reste, avoir rendu compte de tous ces détails, en ce qui le concernait, à M. le général Bugeaud.

M. le président : Donnez au Conseil des détails sur la manière dont fut opéré le ravitaillement de Tlemcen.

M. le général de Brossard : Ce ravitaillement était difficile, impossible même dans les circonstances où nous nous trouvions. Les chemins étaient devenus impraticables aux transports, et les chameaux eux-mêmes ne peuvent marcher lorsque les glaises ont été détremées par les pluies. Ben-Durand entrepris des négociations pour faire opérer le ravitaillement sur les lieux; mais je fis attendre ma réponse et j'y parvins par la menace seule d'opérer le ravitaillement à main armée.

D. Qui payait le prix du ravitaillement? — R. Ce fut le gouvernement. Durand, qui avait pris l'engagement, a touché le montant du prix du ravitaillement. L'émir ne fit pas de difficulté à la première menace.

D. Quelles en furent les conditions, la cause déterminante? — R. Ce fut la menace que je fis de marcher sur Tlemcen.

D. Il ne fut donc pas fait uniquement sur la promesse de rendre les prisonniers? — R. Non.

D. Ce n'est donc pas vous qui avez rendu les prisonniers? — R. J'ai eu connaissance de leur renvoi, bien que je n'y aie pas participé. Ce fut le commandant de la place, qui avait des ordres spéciaux, qui les rendit.

D. M. le général Bugeaud était-il à Oran quand les prisonniers ont été rendus? — R. Non.

D. Alors le commandant de la place qui a rendu ces prisonniers sans votre ordre a outrepassé ses pouvoirs. — R. Du tout; il avait des ordres supérieurs et spéciaux. M. le général Bugeaud avait demandé les prisonniers au ministre de la guerre. Dans les instructions que je reçus de lui, il ne fut nullement question des prisonniers; c'est à mon retour à Oran que j'ai appris que, par ordre supérieur, les prisonniers avaient été renvoyés.

D. Avez-vous eu connaissance de ce que le ravitaillement avait

été opéré en échange des prisonniers, de ce que Ben-Durand en avait fait ressource et avait gardé le prix qu'avait payé le gouvernement? — R. Je ne sais rien de cela.

D. Cependant il est bien certain qu'aucun transport n'est parti d'Oran pour aller ravitailler Tlemcen. — R. Assurément, puisque le ravitaillement s'est fait sur les lieux mêmes.

D. Savez-vous combien ce ravitaillement a coûté au gouvernement? — R. Selon moi, il a dû coûter 36,000 et quelques cents francs.

D. Ainsi, vous n'aviez pris, pour ce ravitaillement, aucun engagement avec Abd-el-Kader. — R. Aucun, assurément. Je pouvais marcher avant comme après le ravitaillement. J'étais entièrement libre de mes actions et de mes mouvements. Le ravitaillement avait été fait sous la menace d'un mouvement des troupes, et, encore une fois, c'est en menaçant que je l'ai obtenu.

D. Ben-Durand a déclaré positivement que le prix du ravitaillement n'a pas été payé à Abd-el-Kader, que ce prix a été partagé entre vous et lui? — R. C'est une indigne calomnie.

D. Quelle espèce d'affaires d'argent avez-vous eue avec Ben-Durand? — R. Ma belle-sœur, ayant vendu une maison, désirait avec le prix améliorer des propriétés qu'elle a en Afrique. A mon départ elle me remit 23,000 fr. Elle m'envoya plus tard une procuration authentique et notariée pour en faire l'usage que je croirais convenable dans ses intérêts. Comme je n'ai pas trouvé l'occasion d'employer cet argent, je l'ai renvoyé en France en plusieurs fois, par l'entremise de Ben-Durand, lorsque je renonçai à faire cet emploi.

D. Comment ces 23,000 fr. vous avaient-ils été remis? — R. A Paris, avant mon départ.

D. En quelles espèces? — R. En papier.

D. En quelle maison? — R. Ce n'était pas des traites sur une maison; c'étaient des billets de banque.

D. Est-ce qu'ils passent en Afrique? — R. Ceux qui reviennent en France sont bien aise d'en trouver; c'est la meilleure manière d'emporter de l'argent.

M. le président : Cette remise d'argent à Ben-Durand est très grave dans l'affaire, et vous le sentez. Votre intérêt est donc d'éclaircir le Conseil sur la remise qui vous en a été faite à Paris, ainsi que sur la remise que, plus tard, vous prétendez en avoir faite à Ben-Durand. Vous ne devez donc pas être étonné si j'insiste sur les moindres détails de cette double remise.

M^e Boinvilliers : Nous avons sur ce point les documents les plus complets à soumettre au Conseil.

M. le président : Nous désirons que l'accusé s'explique lui-même en ce moment. Quand avez-vous reçu les 23,000 fr.? quand les avez-vous renvoyés? — R. Je les ai reçus à mon départ en 1836. Je les ai renvoyés à la fin de juin 1837.

D. Pourquoi n'avez-vous pas endossé les traites de Ben-Durand? — R. Je suis forcé, pour répondre à cette question, de parler de la situation de mes affaires. J'étais en situation d'être peut-être obligé de rendre compte à mes créanciers de ce que j'avais fait de ma fortune personnelle. Si j'avais endossé les traites, on aurait pu penser que j'envoyais de l'argent à ma belle-sœur, argent dont je voulais soustraire l'existence à la connaissance de mes créanciers; mais, au reste, j'avais si peu l'intention de me cacher en cette circonstance, que plusieurs traites sont écrites en entier de ma main.

D. Combien avez-vous envoyé à votre belle-sœur? — R. Je crois en plusieurs envois lui avoir fait passer plus de 25,000 fr.; j'étais en compte avec elle.

D. Vous avez au moins eu des reçus de votre belle-sœur? — R. Avec elle je n'en avais pas besoin.

D. Cependant il n'y a pas de parents qui tiennent en fait d'argent? — R. Ma belle-sœur et moi nous étions dans les termes de l'intimité la plus complète.

M^e Boinvilliers : Le texte même de ces traites répond à tout; elles sont causées valeur en remboursement d'acquisitions d'immeubles.

M. le président : Il paraît étonnant que la belle-sœur ait encaissé l'argent sans donner de reçu.

M^e Boinvilliers : La preuve irrécusable de la remise de l'argent par la belle-sœur est dans la procuration notariée qu'elle a donnée, procuration qui a pour objet l'emploi de la somme. La preuve du renvoi de l'argent confié est dans les traites qui sont causées valeur en immeubles.

M. le président : Qu'avez-vous fait de ces vingt-trois billets de banque pendant votre séjour en Afrique? Vous les portiez donc toujours sur vous. — R. Je ne les portais pas toujours sur moi; mais observez que je quittais rarement Oran.

D. Comment a-t-on reçu ces billets de banque? ils ont dont cours en Afrique? — R. Les personnes qui font beaucoup d'affaires les reçoivent. D'ailleurs le papier sur France en est une nécessité.

D. Vous ne savez donc pas au juste la somme que vous avez renvoyée à votre belle-sœur? — R. Je ne puis le dire au juste. Je crois que c'est 25,000 fr.

D. Comment établirez-vous vos comptes? — R. Les pièces sont là.

D. Votre belle-sœur a déclaré que vous étiez en compte courant avec elle; elle ne fixe pas non plus la somme. Il y a là quelque chose de douteux que le Conseil appréciera. En quel lieu avez-vous remis la somme à Ben-Durand? — R. C'est chez lui-même, autant que je puis me le rappeler en consultant mes souvenirs. Je n'ai jamais pensé que j'aurais à rendre compte de tous ces faits d'une façon aussi extraordinaire. Il est bien certain que cette somme m'avait été remise par ma belle-sœur; on ne peut le révoquer en doute. La procuration authentique qu'elle m'a envoyée est une preuve qui n'a pas été préparée à l'avance pour cette malheureuse cause.

D. Si vous n'aviez pas lieu de croire que vous auriez à rendre compte de l'emploi de ces sommes devant un Conseil de guerre, vous pourriez penser avoir à en rendre compte à votre belle-sœur. — R. Je n'étais pas embarrassé pour rendre compte à ma belle-sœur; jamais, sur ce point, nous n'aurions eu ensemble aucune difficulté.

D. Mais vous pouviez en avoir avec ses héritiers? — R. Ses héritiers étaient mes enfans; notre famille est des plus unies; elle a deux chefs qui sont, moi d'une part et ma belle-sœur de l'autre.

D. Comment pouvez-vous donc expliquer les déclarations si positives qui ont été faites contre vous? — R. J'ai un ennemi puissant qui a juré ma perte; mais ses efforts, j'en ai l'espoir, tournant contre lui, la vérité ressortira de ces débats.

